

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet:
21.09.88

⑤① Int. Cl.⁴: **A 63 C 11/22**

②① Numéro de dépôt: **85420151.4**

②② Date de dépôt: **20.08.85**

⑤④ **Poignée de bâton de ski.**

③⑦ Priorité: **21.08.84 FR 8413266**

④③ Date de publication de la demande:
26.03.86 Bulletin 86/13

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
21.09.88 Bulletin 88/38

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
EP-A-0 044 588
DE-U-7 910 443
FR-A-1 470 498
GB-A-2 133 294

⑦③ Titulaire: **KERMA Société Anonyme, 66- 68, avenue**
de Genève, F-74700 Sallanches (FR)

⑦② Inventeur: **Joseph, Claude, 68 avenue de Genève,**
F-74700 Sallanches (FR)

⑦④ Mandataire: **Maureau, Bernard, Cabinet GERMAIN**
& MAUREAU Le Britannia - Tour C 20,
Boulevard Eugène Déruelle, F-69003 Lyon (FR)

EP 0 175 625 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Les bâtons de ski comportent toujours une poignée rapportée à leur extrémité supérieure. Cette poignée qui est le plus souvent réalisée par moulage en matière plastique est constituée par un corps tubulaire qui est emmanché et fixé sur le sommet du bâton et qui présente extérieurement un profil facilitant la prise en main du bâton par le skieur.

Par mesure d'économie, les poignées ont presque toujours les mêmes dimensions. Or les tailles des mains des skieurs sont très variables. Telle poignée convient ainsi très bien à un skieur, mais moins bien ou même mal à un autre skieur. Pour éviter cet inconvénient, le commerçant devrait disposer de bâtons qui diffèrent non seulement par leur longueur, mais aussi par les dimensions de leurs poignées. Il est aisément concevable qu'il en résulterait, pour le fabricant, la nécessité d'un investissement important en moules de diverses dimensions et, pour le commerçant, l'obligation de stocker de très nombreux bâtons. Tout cela conduirait à une forte augmentation du coût.

Il est certes connu par le FR-A-1 470 498 de réaliser le corps d'une poignée en deux éléments disposés longitudinalement côte à côte et dont l'un est relativement rigide et l'autre très souple et élastique. Il devient ainsi théoriquement possible, en resserrant plus ou moins les doigts de la main autour de la poignée, d'adapter à peu près les dimensions transversales de cette dernière à celles de la main.

Il faut cependant considérer que cette solution au problème posé n'est pas satisfaisante, car elle ne permet que de faibles variations des dimensions transversales de la poignée et conduit à un effort qui finit par être pénible lorsqu'une petite main doit serrer suffisamment la poignée pour bien tenir le bâton de ski.

L'invention résoud favorablement ce problème, en proposant une poignée qui est constituée par au moins deux organes longitudinalement complémentaires, à savoir un corps de poignée et un élément complémentaire proprement dit, et dont l'originalité réside dans le fait que le corps de la poignée et son élément complémentaire présentent des faces correspondantes planes et que sur la face plane du corps de poignée débordent des doigts coopérant avec des trous correspondants aménagés dans l'élément complémentaire et accessibles à partir de la face plane de cet élément.

De cet agencement il résulte que toutes les poignées comportent un élément identique ou corps auquel est associé un élément complémentaire qui détermine les dimensions de la poignée cet élément identique étant celui de base, le bâton peut être livré avec cet élément ; et pour adapter exactement ce bâton à la morphologie du skieur il suffira au commerçant de disposer d'éléments complémentaires de diverses dimensions.

Le dessin schématique annexé représente, à

titre d'exemple non limitatif, une forme

d'exécution de cette poignée de bâton de ski:

Figures 1 et 2 sont des vues respectivement de côté en élévation et en coupe verticale des deux éléments constitutifs de la poignée, dans le cas de la première forme d'exécution;

Figure 3 est une vue en coupe verticale identique à la figure 2, mais dans le cas où l'élément représenté par cette figure est destiné à la réalisation d'une poignée de plus grandes dimensions;

Figure 4 est une vue de côté en élévation d'une poignée de grandes dimensions réalisée par coopération des éléments représentés respectivement à la figure 1 et à la figure 3;

A la figure 1, (1) désigne le corps d'une poignée réalisé en matière plastique moulé. Comme cela est connu en soi, ce corps (1) présente un canal longitudinal (2) destiné à son emmanchement sur l'extrémité supérieure du bâton ; il se termine par une embase (3) et par une tête (4) ; et il présente latéralement sur une partie de sa périphérie des crans (5) facilitant la prise en main du bâton.

Conformément à l'invention le corps (1) de la poignée présente sur presque toute sa hauteur, entre sa base (3) et sa tête (4) et sur une partie de sa périphérie, une zone méplate (6) qui occupe une position diamétralement opposée aux crans (5). Sur cette face méplate (6) font saillie des doigts (7) qui viennent de moulage avec le corps de la poignée.

Ce corps (1) constitue l'un des deux éléments de la poignée. Pour la réalisation de la poignée, il est, en effet, associé à un deuxième élément (8) (figure 2). Cet élément (8) qui est lui aussi réalisé en matière plastique moulé comporte une face plane (9) dont les dimensions correspondent à celles de la face plane (6) du corps (1) de la poignée. L'autre face de cet élément (8) est bombée; et ses dimensions transversales sont fonction de celles devant être finalement données à la poignée.

C'est ainsi que, dans le cas représenté à la figure 2, l'élément (8) est relativement plat afin que, par coopération avec le corps (1), il permette de réaliser une poignée de petite section. La liaison entre le corps (1) de la poignée et l'élément complémentaire (8) est réalisée par pénétration des deux doigts (7) du corps (1) dans deux logements correspondants (10) aménagés dans l'élément (8).

La figure 3 représente un élément complémentaire (8a) dont les dimensions transversales sont supérieures à celles de l'élément (8). En faisant coopérer cet élément (8a) avec le corps (1) de la poignée, il est possible d'obtenir une poignée de forte section, comme le montre la figure 4.

Revendication

Poignée de bâton de ski, constituée par au moins deux éléments longitudinalement complémentaires: corps de poignée (1) et élément complémentaire (8, 8a), caractérisée en ce que le corps de poignée (1) et son élément complémentaire (8, 8a) présentent des faces correspondantes planes (6, 9), et sur la face plane (6) du corps de poignée (1) débordent des doigts (7) coopérant avec des trous correspondants (10) aménagés dans l'élément complémentaire (8, 8a) et accessibles à partir de la face plane (9) de cet élément.

5

10

15

Patentanspruch

Skistock-Handgriff, der aus wenigstens zwei in Längsrichtung komplementären Elementen besteht, nämlich einem Handgriff-Körper (1) und einem komplementären Element (8, 8a), dadurch gekennzeichnet, daß der Handgriff-Körper (1) und das komplementäre Element (8, 8a) korrespondierende ebene Seiten (6, 9) besitzen und daß auf der ebenen Seite (6) des Körpers (1) Finger (7) hervorstehen, die mit korrespondierenden Löchern (10) zusammenwirken, die in dem komplementären Element (8, 8a) angebracht und von der ebenen Seite (9) dieses Elements her zugänglich sind.

20

25

30

35

Claim

A ski-stick handle, consisting of at least two longitudinally complementary units: body of the handle (1) and complementary unit (8, 8a), characterized in that the body of the handle (1) and its complementary unit (8, 8a) possess corresponding flat faces (6, 9), and knobs (7) project from the flat face (6) of the body of the handle (1) cooperating with corresponding holes (10) that are arranged in the complementary unit (8, 8a) and that are accessible from the flat face (9) of that unit.

40

45

50

55

60

65

